

# Compte rendu du Conseil Municipal

## 11 janvier 2021

Présents: Sophie Phelipeau, Arnaud Saint James, Christopher Stonham, Hector Cuadrado Rica Rachida El Hijri, Christian Le Baron, Thomas Le Batard, Andréa Lecarpentier, Clément Lesage, Nathalie Métivier, Elodie Pasquet, Michaël Rault. Isabelle Claude Russo présente en visio-conférence.

Absent: aucun

- **Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2020:**

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 10 décembre 2020. Aucune remarque n'est formulée.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020.***

## 2) Questions et informations diverses:

- Numérotation des nouvelles habitations du Court Carel

Sophie Phelipeau, Maire, informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom donné à la rue du Court Carel. Sophie Phelipeau explique que la rue traversant le futur lotissement est déjà nommée Chemin des Papineaux et demande l'approbation à ce qu'on laisse ce nom déjà attribué. Tous les membres du conseil municipal approuvent de laisser le nom déjà en place du Chemin des Papineaux. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en l'application de l'article L 2213 - 28 du CGCT au terme duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompier, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Sophie Phelipeau présente la numérotation des bâtiments au conseil municipal. Aucune remarque n'est effectuée.

- Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : suppléant

Sophie Phelipeau explique qu'à la suite de la démission au poste de premier adjoint d'Arnaud Saint-James ainsi que sa démission en tant que suppléant à la Communauté de Communes qu'il est nécessaire de le remplacer.

Sophie phelipeau explique que dans une commune de moins de 1000 habitants n'ayant qu'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire est le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire. Le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le

premier adjoint. Or, Andrea Lecarpentier ne souhaite pas siéger au sein de la Communauté de Communes, Sophie Phelipeau demande dans l'ordre du tableau qui souhaite se présenter en tant que suppléant afin de siéger à la Communauté de Communes. Seule Isabelle Claude se propose. Une lettre de démission commune est donc faite à Monsieur le Président, Hubert Picard, de la Communauté de Communes afin qu'Isabelle Claude puisse siéger en tant que suppléante à la Communauté de Communes.

- Finances

Sophie Phelipeau explique qu'elle a été convoquée à la préfecture pour un bilan financier de 2015 à 2019. Elle s'y est rendue accompagnée des adjoints. Sophie Phelipeau laisse la parole à Andréa Lecarpentier, adjointe aux finances, afin de faire le point sur cette convocation.

Andréa LECARPENTIER demande aux conseillers municipaux s'ils ont pris connaissance de l'article qu'elle a mis sur l'intranet relatif à la réunion à la Préfecture.

Elle rappelle les points suivants :

Notre situation financière est difficile selon les termes du Préfet, de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Trésorerie.

- Fonctionnement 2020 : Dépenses 484 237,75 € Recettes : 459 816,88 €
- Investissement 2020 : Dépenses 430 755,56 € Recettes : 345 952,71 €
- Solde de trésorerie au 7 janvier 2021 : 113 081,82 €

Reste à régler sur 2020 :

- 1 500 € (carte cadeau, assurances, VERITAS)
- FNGIR : 2 500 €

Reste à percevoir sur 2020 :

- 7 000 € terrain de foot ;
- 19 956 € CD FNGIR de décembre ;
- 1 905 € taxe sur les pylônes de décembre.

Nous devrions par conséquent être **en déficit** sur la section investissement de l'ordre de **60 000 €** et en crédit sur la section fonctionnement de l'ordre de 15 000 €.

Elle rappelle que le budget 2021 va être très serré.

Les principales dépenses de fonctionnement 2021 :

- Salaire janvier 6 500 € mensuels, soit 78 000 € annuels ;
- Cotisation URSSAF : 970 € mensuels, soit 11 640 € annuels ;
- Caisse de retraite : 1 650 € mensuels, soit 19 800 € annuels ;
- Assurances 4 000 € annuels ;
- Assurances personnel 6 000 € annuels ;

- Indemnité élus : 1 600 € mensuels, 19 000 € annuels ;
- Cotisation retraite élus : 70 € mensuels, soit 840 € annuels ;
- Service incendie : 12 000 € annuels
- Sivom 28 500 € tous les 2 mois, soit annuel 171 000 € ;
- SDEC ENERGIE : 31 000 € annuels
- Syndicat scolaire EVRECY : 5 500 € annuels
- Contrats dont BERGER LEVRAULT : 2 400 € ;
- FNGIR 2 500 € mensuels

Dépenses d'investissement 2021 :

- Factures d'EUROVIA AMENAGEO SIGNATURE ASPO OXALIS : 50 000 € ;
- Prêts : 30 000 € annuels
- Intérêts : 9 000 € annuels

Elle rappelle également qu'en février 2022, le prêt relais de 200 000 € sera à rembourser.

Elle propose de prendre rendez-vous avec la Trésorerie de Mondeville (nouvellement installée) et la Caisse d'Epargne pour trouver une solution pérenne.

Lors du rendez-vous à la Préfecture, il nous a été principalement reproché les dépenses en personnel et contingent (SIVOM, SDEC, Commune d'EVRECY, etc...)

Andréa pense qu'en raison de ces reproches, il n'est pas souhaitable d'embaucher le/la secrétaire comptable.

Le point sera évoqué lors du rendez-vous avec Madame DESCÉLIER-HUE de la Trésorerie de MONDEVILLE.

La séance s'est levée à 21h30